

FRONT POUR LA SURVIE DE LA DEMOCRATIE

FRONT POUR LA SURVIE DE LA DEMOCRATIE

FSD

AMENDEMENTS PROPOSES PAR LE FRONT POUR LA SURVIE DE LA DEMOCRATIE :

CONSIDERATIONS GENERALES :

Le FRONT POUR LA SURVIE DE LA DEMOCRATIE soutient l'effort de médiation prodigué par Son Excellence Thabo Mbeki, Président de la République d'Afrique du Sud et la Facilitation du Dialogue Inter Congolais.

Dans cette optique le FSD est prêt à soutenir la solution finale qui aboutira de la négociation en cours, au nom de l'exigence fondamentale du rétablissement de la paix, de la réunification du pays et du lancement pendant la transition, d'un véritable processus électoral.

Néanmoins, nous constatons dans l'architecture institutionnelle proposée des zones de superposition des compétences des pouvoirs publics qui peuvent être à la base de graves conflits institutionnels.

A cet effet, nous proposons des amendements à la structure institutionnelle qui reflètent mieux une précise séparation des compétences entre les différents organes de l'Etat.

De plus, nous estimons que les organes qui constituent le Conseil de Présidence de la République devraient focaliser leur attention sur l'orientation fondamentale **de la ligne Politique** à suivre pendant la transition pour l'aboutissement des objectifs fondamentaux de la **réunification du pays, la réconciliation nationale et le lancement du processus électoral** (sans interférences avec le travail de la Commission Electoral Indépendante).

Cela étant, il serait préférable que le **CONSEIL DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE** ait le pouvoir de donner les **DIRECTIVES A SUIVRE** dans ces domaines tant au **CABINET DE LA RECONCILIATION QU' AU PARLEMENT QUI ELABORE LES LOIS**.

Au contraire, l'attribution **EXCLUSIVE** de **certaines secteurs-clé de la sécurité et de l'économie** aux **Vice-Présidents**, au détriment des compétences **classiques** du Gouvernement dans lequel, en plus, les mouvements armés sont encore représentés, **constitue un déséquilibre manifeste qu' il faut corriger**.

A ce propos, il se pose aussi un problème de superposition pour ce qui concerne les **attributions de certains Ministères**, comme celui de **l'Intérieur et des Finances** et celles des **Vice-Présidences**.

Soit il faudra **démarquer clairement la délégation des pouvoirs de chaque organe**, soit – comme nous souhaitons- **limiter les compétences des Vice-Présidences à un pouvoir d' orientation générale et de direction mais non de**

gestion directe et exclusive d'un ensemble de portefeuilles – clé de l'appareil de l'Etat.

En effet, si **les secteurs le plus stratégiques** sont administrés directement par les Vice-Présidents (qui ne siègent pas DIRECTEMENT AU CABINET DE RECONCILIATION) le travail de l' Exécutif de transition risque d' être hypothéqué et freiné.

AMENDEMENTS PROPOSES :

- 1. RETIRER AUX VICE-PRESIDENTS LA GESTION DIRECTE DES SECTEURS CLE DE L' APPAREIL ETATIQUE POUR LEUR ATTRIBUER DES COMPETENCES SPECIFIQUES, DANS CES DOMAINES, D'ORIENTATION GENERALE (LIGNE POLITIQUE) ou de DIRECTION .**
- 2. ATTRIBUER A L' EXECUTIF (PREMIER MINISTRE ET CABINET DE RECONCILIATION) LES PREROGATIVES CLASSIQUES DANS TOUS LES SECTEURS DE LA POLITIQUE NATIONALE, Y COMPRISE LA SECURITE INTERIEURE, L' ECONOMIE ET LES FINANCES.**

NOTRE AMENDEMENT SE JUSTIFIE AUSSI PAR LE FAIT QUE L'OPPOSITION ARMEE EST AUSSI REPRESENTEE AU SEIN DU CABINET DE RECONCILIATION , DANS LEQUEL L 'APPLICATION DES LOIS ET DES RESOLUTIONS DU DIALOGUE DOIVENT PRENDRE LA FORME D' UNE **LIGNE POLITIQUE COHERENTE** A SUIVRE PAR TOUS LES RESPONSABLES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE. LAISSANT INTACTE LA STRUCTURE INSTITUTIONNEL ACTUELLE PROPOSEE, ON CREE , CONCRETEMENT, **UN GOUVERNEMENT RCD/MLC AU DESSUS DE TOUTES LES AUTRES COMPOSANTES.**

3. LE PARLEMENT DE TRANSITION :

Nous estimons nécessaire de préciser dans la résolution finale qui concernera le Nouvel Ordre Politique, **l'obligation pour toutes les composantes de prendre en compte les équilibres géo-politiques dans la désignation des futurs membres du Parlement de Transition.**

A cet effet, **des correctifs de péréquation** devraient être prévus afin de permettre à toutes **les entités administratives plus importantes** d' être représentées dans l' organe législatif.

Pour conclure,

le FSD, FRONT POUR LA SURVIE DE LA DEMOCRATIE tient à préciser que le **SIEGE DE TOUTES LES INSTITUTIONS POLITIQUES EST LA VILLE DE KINSHASA , CAPITALE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO** , et par conséquent, toutes les composantes devraient accepter officiellement la nécessité , pour toutes les institutions, de siéger dans la ville de Kinshasa.

Le FSD souhaite, pour éviter tout malentendu et conflit à venir, que cette précision fasse partie d'une **résolution finale du Dialogue Inter Congolais** ou elle soit rappelée dans un **article de l' Acte Constitutionnel de la Transition** élaboré par les composantes du Dialogue National.

Pour la Coordination Politique du

FRONT POUR LA SURVIE DE LA DEMOCRATIE, FSD

Le Président,

Eugène Diomi Ndongala Nzomambu